

**N° D/2026/01**

## **DÉCISION DU MAIRE**

**Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Art. L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Objet : Tarifs Municipaux 2026  
Secteur Enfance Jeunesse**

### **M. le Maire**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 n° D/2020/063 confiant au Maire notamment pour la durée de son mandat, de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

**Considérant** qu'il y a lieu de fixer les nouveaux tarifs pour l'année 2026,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs « secteur Enfance Jeunesse » pour l'année 2026 sont les suivants :

## TARIFS SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

# RESTAURATION SCOLAIRE et TEMPS D'ANIMATION EDUCATIVE Par Année civile

### FAMILLES DOMICILIEES A IFFENDIC OU SUR LES COMMUNES CONVENTIONNEES (2)

Tranches QF		2025
QF1	de 0€ à 499€	1,00 €
QF2	de 500€ à 749€	1,00 €
QF3	de 750€ à 999€	1,00 €
QF4	de 1000 € à 1249€	4,25 €
QF5	de 1250€ à 1499€	4,40 €
QF6	1500€ et plus	4,60 €

### AUTRES DOMICILIATIONS des FAMILLES

Tranches QF		2025
QF1	de 0€ à 499€	4,55 €
QF2	de 500€ à 749€	4,65 €
QF3	de 750€ à 999€	4,75 €
QF4	de 1000 € à 1249€	4,85 €
QF5	de 1250€ à 1499€	5,00 €
QF6	1500€ et plus	5,15 €

Les réservations non anticipées 7 jours avant seront majorées d'1€/repas en supplément du tarif habituel

Les absences injustifiées seront facturées

(2) Les communes conventionnées pour les repas sont **Bléruais et Saint Gonlay** : les familles peuvent bénéficier du tarif différencié fixé par la commune.

En contrepartie, ces communes participent financièrement au tarif ci-dessous pour la prise en charge des frais de fonctionnement non supportés par les familles :

### PARTICIPATION DES COMMUNES CONVENTIONNEES (2) :

#### RESTAURANT SCOLAIRE

	2026
Participation des communes conventionnées aux frais de fonctionnement du restaurant municipal (2)	1,90 €

<b>RESTAURANT SCOLAIRE : REPAS ADULTES</b>	2026
Repas personnel communal	5,45 €
Repas personnel non communal	5,70 €
Repas HT livré à l'EHPAD	5,025 €

## ACCUEIL DE LOISIRS par Année civile

<b>FAMILLES DOMICILIEES A IFFENDIC OU SUR LES COMMUNES CONVENTIONNEES (1)</b>		2026	
Tranches QF		<b>Tarif 1/2 journée +repas</b>	<b>Tarif journée + repas</b>
QF1	de 0€ à 499€	8,55 €	11,50 €
QF2	de 500€ à 749€	9,70 €	12,80 €
QF3	de 750€ à 999€	10,15 €	13,35 €
QF4	de 1000 € à 1249€	10,55 €	13,80 €
QF5	de 1250€ à 1499€	10,85 €	14,10 €
QF6	1500€ et plus	11,15 €	14,55 €

<b>AUTRES DOMICILIATIONS des FAMILLES</b>		2026	
Tranches QF		<b>Tarif 1/2 journée +repas</b>	<b>Tarif journée + repas</b>
QF1	de 0€ à 499€	11,20 €	14,70 €
QF2	de 500€ à 749€	11,40 €	15,00 €
QF3	de 750€ à 999€	11,60 €	15,30 €
QF4	de 1000 € à 1249€	11,80 €	15,60 €
QF5	de 1250€ à 1499€	12,10 €	16,00 €
QF6	1500€ et plus	12,40 €	16,30 €

Facturation après heure légale de fermeture : +5€ entre 19h et 19h30 puis +5€ par 1/4 d'heure de dépassement

Supplément au tarif journalier selon sorties : 4€ / 6€ / 8€ / 13€

Les absences injustifiées sont facturées à hauteur de la réservation (cf règlement intérieur)

(1) Les communes conventionnées ALSH sont **Bléruais, Saint Gonlay, Saint Malon, Muel, Saint Maugan** - La différence est refacturée à ces communes.

En contrepartie, ces communes participent financièrement aux tarifs suivants pour la prise en charge des frais de fonctionnement non supportés par les familles :

## PARTICIPATION DES COMMUNES CONVENTIONNEES (1) : ACCUEIL DE LOISIRS

	2026
Présence, par 1/2 Journée-hors repas	8,32 €
Présence, pour 1 Journée - hors repas	16,65 €

Les repas sont facturés conformément aux tarifs définis.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE Année civile

		Année 2026			
		GARDERIE MUNICIPALE "La fée Viviane"		GARDERIE MUNICIPALE "Les 4 routes"	
	(tous les enfants)	MATIN	SOIR		MATIN ET SOIR
Tranches QF		Le 1/4 d'heure	1ere 1/2 heure (avec gouter)	Autres 1/4 d'heures	Le 1/4 d'heure
QF1	de 0€ à 499€	0,35 €	1,13 €	0,35 €	0,35 €
QF2	de 500€ à 749€	0,35 €	1,13 €	0,35 €	0,35 €
QF3	de 750€ à 999€	0,40 €	1,20 €	0,40 €	0,40 €
QF4	de 1000 € à 1249€	0,40 €	1,20 €	0,40 €	0,40 €
QF5	de 1250€ à 1499€	0,45 €	1,25 €	0,45 €	0,45 €
QF6	1500€ et plus	0,45 €	1,25 €	0,45 €	0,45 €

Facturation après heure légale de fermeture : +5€ entre 19h et 19h30 puis +5€ par 1/4 d'heure de dépassement

## AUTRES TARIFS SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

Transports scolaires des Quatre Routes	2026
Pour l'année, 1er enfant	60,00 €
Pour l'année, 2ème enfant	50,00 €
Pour l'année, 3ème enfant	40,00 €
Utilisation à partir du 2nd trimestre ou pour un seul trimestre par enfant	40,00 €

La gratuité est accordée au 4ème enfant et suivant(s) et pour l'utilisation du service à partir du 3ème trimestre

<b>Activité Multisport</b>	<b>2026</b>
Adhésion annuelle de septembre à juin	55 €

<b>Espace jeunes Ty Jeun's</b>	<b>2026</b>
Adhésion annuelle-de septembre à aout	5 €
Sorties diverses organisées	4€/6€/8€/13€

## **PARTICIPATIONS A VERSER**

### **Crédits scolaires - Dotations annuelles**

**Participation pour enfants scolarisés et domiciliés sur Iffendic :**  
**Ecoles publique ou privée**

	<b>2026</b>
Fournitures scolaires	32,50 €
Livres scolaires, matériels pédagogiques	7,80 €
Classe découverte	26,00 €
<b>Total par élève</b>	<b>66,30</b>

## **PARTICIPATIONS A VERSER**

### **Autres**

	<b>2026</b>
-	
Séjours linguistiques	26,00 €
Fréquentation établissement secondaire spécialisé	32,50 €
Dotation scolaire, Enfants de la "Côtière" scolarisés à l'extérieur - Ecoles conventionnées (3)	66,30 €
Participation repas scolaires, enfants de la "Côtière" scolarisés à l'extérieur, ecole conventionnée (4)	1,90 €
Participation pour jeunes iffendicois à la formation des sapeurs pompiers	50,00 €

(3) Secteur géographique "la Cotière" : Convention avec la Commune de Monterfil en date du 08/11/2021 et avec l'école privée St Gildas de Monterfil, en date du 16/11/2021 pour les années scolaires de 2021/2022 à 2025/2026 (D2021/118 et D2022/141)

(4) Secteur géographique "la Cotière" : Convention avec la Commune de Monterfil en date du 08/11/2021 pour les années scolaires de 2021/2022 à 2025/2026 (D201/119)

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision sera remise

- Monsieur le Receveur Percepteur de la Trésorerie de Montfort Collectivités

**A Iffendic, le 19 janvier 2026**

**Le Maire  
C. MARTINS**

